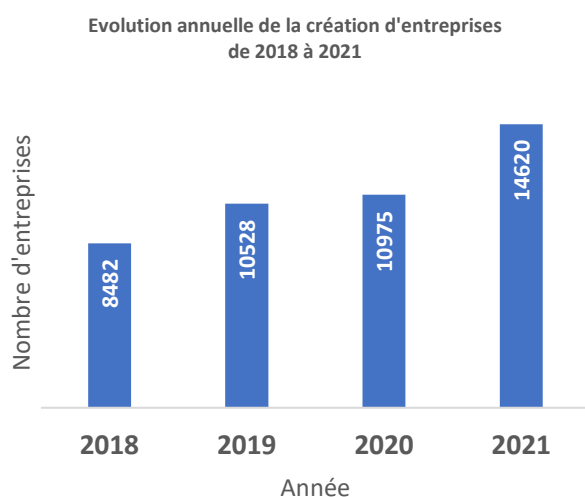


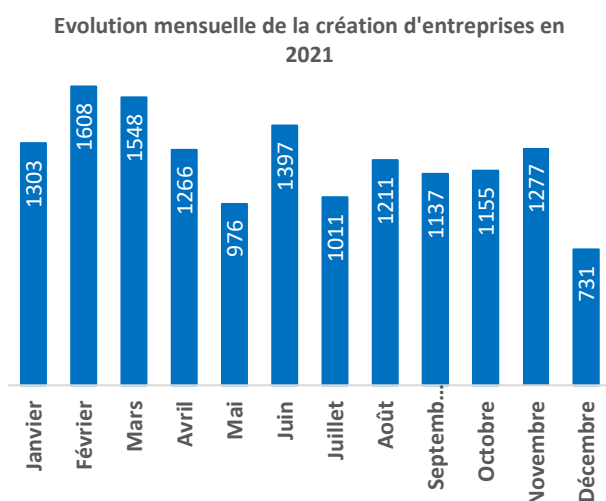


Synthèse de création d'entreprises en 2021

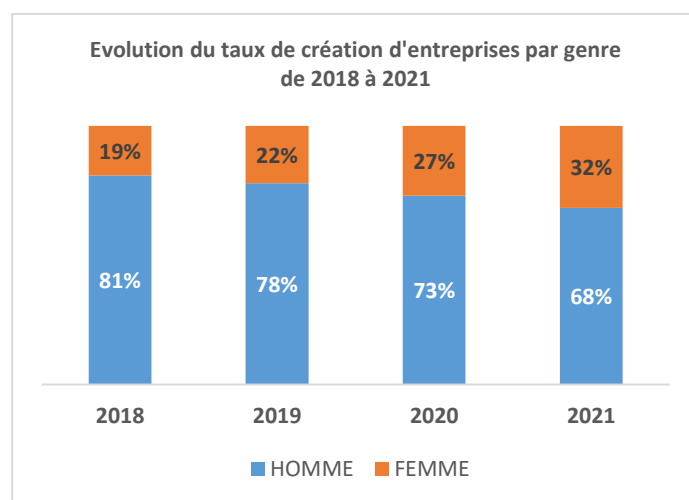
Ce document représente un rapport de synthèse sur la création d'entreprises en République de Guinée en 2021 au cours de laquelle **14 620 entreprises ont été formalisées**, également une étude comparative sur l'évolution des créations sur les quatre (4) dernières années s'y retrouve.



Sur les 4 dernières années nous avons observé une augmentation moyenne annuelle de 21% du nombre d'entreprises créées passant ainsi de **8 482** créations en 2018 à **14 620** en 2021.



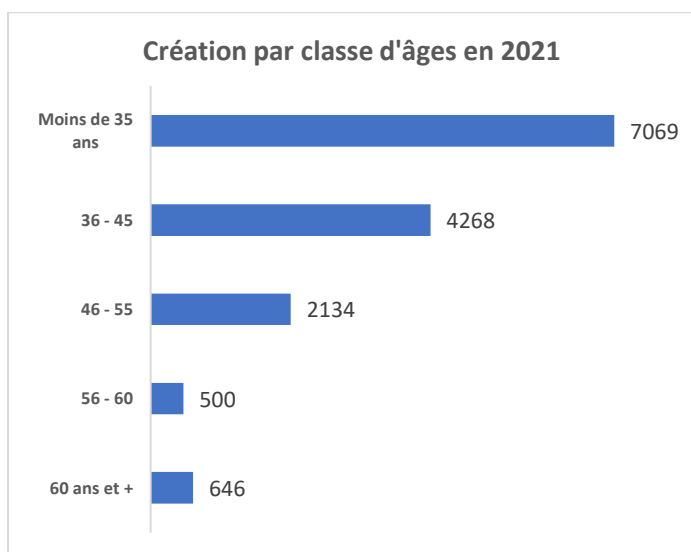
Sur pratiquement tous les mois de l'année 2021 excepté Mai et Décembre 2021, nous avons franchi la barre de mille (1000) entreprises créées. La moyenne mensuelle étant de **1 218** créations.



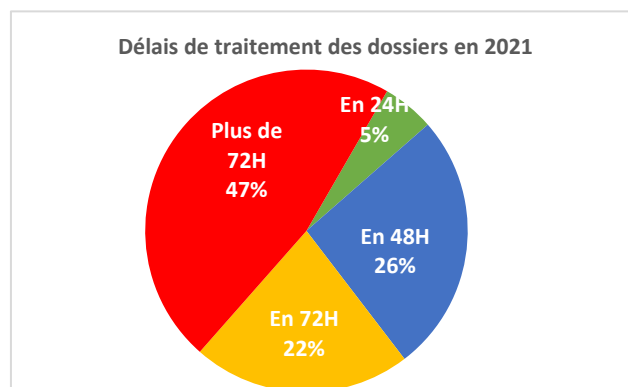
La part des femmes dans la création d'entreprises, pour l'année 2021, s'élève à 32% contre 68% pour les hommes.

Forme juridique	Nombre d'entreprises créées en 2021	Part
IND	9979	68,26%
SARL / SARLU	4252	29,08%
SA / SAU	129	0,88%
SAS / SASU	110	0,75%
SUCC	75	0,51%
GIE	60	0,41%
SCI / SCP	14	0,10%
BR / BL	1	0,01%
TOTAL	14620	100%

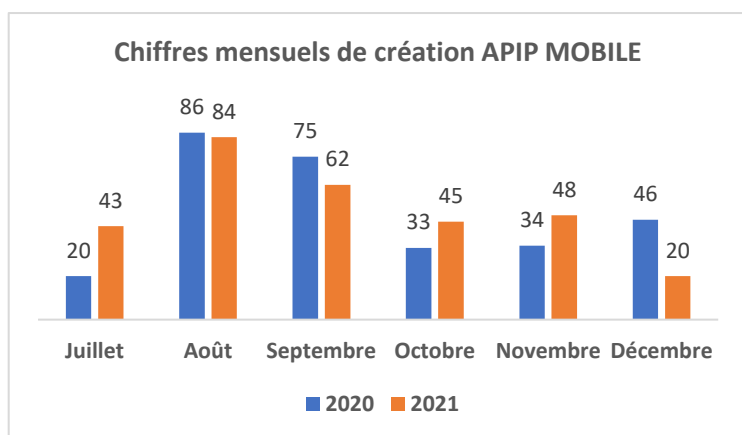
Parmi les entreprises créées en 2021, **68%** sont des établissements (IND), **29%** des SARL/SARLU, etc.



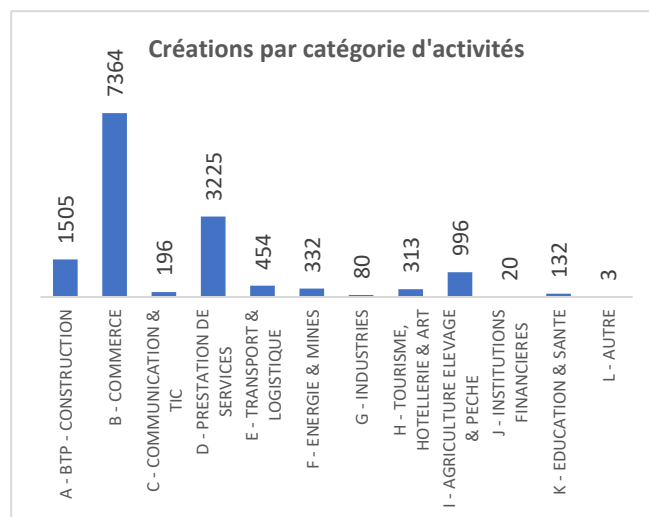
Lors de la création, Près de la moitié des promoteurs ayant créé leurs entreprises en 2021 sont des jeunes de moins de 35 ans.



Interprétation : Nous observons que près de la moitié des dossiers soumis à la création d'entreprises en 2021, (47%) sont traités au-delà des 72H, contre (53%) traités dans le délai de 72H.



Interprétation : Ce graphe nous montre la tendance de création d'entreprise par l'APIP MOBILE sur depuis sa mise en service le 17 juillet 2021.



Interprétation : Sur le graphique ci-dessus, nous observons que les entreprises évoluant dans les secteurs du **COMMERCE**, des **Prestations de services** et du **BTP-CONSTRUCTION**, sont les plus représentés parmi les entreprises créées en 2021.

Conclusion : Durant l'année 2021, 14 620 entreprises ont été formalisées à l'APIP qui avoisine 15 000 l'objectif fixé en début d'année, malgré quelques événements majeurs qui ont impacté la création à savoir : la COVID19, les remous politiques, l'arrêt momentané du bus APIP Mobile, la fermeture des annexes Kipé, Matam. L'atteinte de ce résultat a été possible grâce à la mise en place effective de la nouvelle plateforme de création d'entreprises (**SYNERGUI**) et la facilitation et simplification des procédures de création. Cela a permis une augmentation annuelle d'un taux moyen de 21%. Près de la moitié des nouvelles entreprises créées (48%) sont gérées par des jeunes de moins de 35 ans. Pour ce qui est des délais de traitement des dossiers, nous accusons parfois quelques retards. Environ la moitié des dossiers sont traités plus de 3 jours après le dépôt. Ce qui a plusieurs explications : d'une part **pour certaines sociétés, les promoteurs tardent à compléter les dossiers** et d'autre part **les dossiers peuvent prendre du temps avant d'être imprimés par manque dès fois de consommables et signés par les différentes structures compétentes puis ramenés à l'APIP** qui est le Guichet Unique de l'Investisseur. Ce second point pourrait être résolu en ces termes :

- La digitalisation complète de la création d'entreprise passant par l'interconnexion de l'APIP aux autres structures
- La mise en place de la signature électronique ;
- Regrouper au sein de l'APIP, les différents acteurs intervenants dans le processus de création d'entreprise.
- Proposer aux autorités de permettre aux promoteurs de créer leur entreprise au mois de décembre sans que le NIFp ne soit expiré dès janvier pour leur éviter un double impôt à payer en un court temps.